

COMMUNE D'UXEM

DEPARTEMENT DU NORD



Téléphone : 03.28.26.12.27
Télécopie : 03.28.26.93.26
Mail : mairie-uxem@wanadoo.fr
Site internet : uxem.fr

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le 10.03.2026

ID : 059-215906058-20260306-4_2026-BF

S2LO

BUDGET PRINCIPAL

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2026

I. Contexte général

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires suivants : annualité, universalité, unité, équilibre, antériorité et sincérité.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et doit être transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

L'exercice 2026 étant marqué par le renouvellement des Conseillers Municipaux, la date limite de vote du Budget Primitif est fixée au 30 avril 2026.

Par cet acte, l'ordonnateur (Monsieur le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il est précisé que le budget 2026 reprend les résultats comptables, excédent de Fonctionnement et déficit d'Investissement du Compte Financier Unique 2025.

Ce budget a été établi avec la volonté de mobiliser tous les outils à sa disposition pour établir un budget responsable et volontariste :

- Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt :
- Maintenir une politique de stabilité fiscale (taux d'imposition inchangés) et d'optimisation des recettes en mobilisant des subventions chaque fois que possible.

II. Données démographiques

Les derniers éléments socio-démographiques connus sont ceux de 2024 :

DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population légale	1 525	4 036	1 581	1 971
Nombre de foyers fiscaux	733	2 305	583	1 188
Part des foyers non imposables	37,1 %	53,5 %	53,9 %	54,2 %
Revenu fiscal moyen par foyer	38 237	31 927	30 623	30 637

		Bases en € par habitant			
Bases nettes / « Ménages » taxées au profit de la Commune	Bases en €	Pour la Commune	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Taxe d'habitation résidences secondaires (THRS)	16 191	11	26	63	205
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	1 257 648	825	847	901	1 110
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	76 240	50	68	74	75

		Taux d'imposition en %		
TAUX DES IMPÔTS LOCAUX	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'Habitation (TH)	15,00 %	15,63 %	13,52 %	14,13 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB)	38,42 %	35,96 %	40,68 %	35,43 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	49,95 %	45,40 %	40,11 %	43,97 %

(source : Direction Générale des Finances Publiques)

III. Détail des sections

1. Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à **1 958 536,86 €**.

1.1 Dépenses de fonctionnement (Pages 36 à 38)

Les dépenses de fonctionnement sont constituées, entre autres, par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts d'emprunt.

Chapitre	BP 2025	BP 2026	Variation en €	Rappel consommé 2025
011 – Charges à caractère général	547 538,59 €	523 106,86 €	- 24 431,73 €	442 949,40 €
012 – Charges de personnel	529 020,00 €	581 500,00 €	+ 52 480,00 €	493 401,32 €
014 – Atténuation de produits	800,00 €	800,00 €	0 €	0 €
65 – Autres charges de gestion courante	159 060,00 €	247 730,00 €	+ 88 670,00 €	76 670,66 €
66 – Charges financières	20 000,00 €	15 500,00 €	- 4 500,00 €	19 387,74 €
67 – Charges exceptionnelles	2 000,00 €	2 000,00 €	0 €	0 €
68 – Dotations aux provisions, dépréciations	1 000,00 €	1 000,00 €	0 €	0 €
Sous-total	1 259 418,59 €	1 371 636,86 €	+ 112 218,27 €	
023 – Virement à la section d'investissement	592 437,91 €	586 900,00 €	- 5 537,91 €	
042 – Opérations d'ordre	3 135,00 €	0 €	- 3 135,00 €	
TOTAL	1 854 991,50 €	1 958 536,86 €	+ 103 545,36 €	

- **011 charges à caractère générale** : Eau, électricité, combustibles, carburant, frais de télécommunications, frais d'affranchissement, contrats de prestations de services, CLSH, fêtes et cérémonies, vérifications obligatoires supplémentaires des bâtiments, travaux d'entretien des bâtiments communaux et la voirie, entretien de matériel roulant, maintenances diverses, cotisations d'assurances.

Au compte 60612 (énergie – électricité) : - 5 000,00 € (Prévisions : 55 000,00 € - Consommés 2025 : 49 163,90 €)

Au compte 613 (Locations) : + 3 000,00 € (Consommés 2025 : 6 680,00 € - Locations de structures gonflables et chapiteaux festivités)

Au compte 61521 (Entretien terrains) : + 9 500 € (Prévisions : 13 000,00 € - Travaux d'élagage pour environ de 10 000,00 €)

Au compte 615221 (entretien de bâtiments) : - 4 000,00 € (Prévisions : 22 000,00 € - Consommés 2025 : 18 543,97 €)

Au compte 6156 (maintenance) : - 5 000,00 € (économies de réalisées avec changement de fournisseur pour les copieurs Mairie et Ecoles)

Au compte 617 (études et recherches) : - 12 000,00 € (Pas de frais d'étude à prévoir)

Au compte 618 (divers) : - 20 000,00 € (encadrants proxi services repris par la Mairie)

Au compte 624 (Transports) : + 3 200,00 € (transport Futuroscope Ecoles)

- **012 Charges de personnel et frais assimilés** : Dépenses liées aux agents publics (rémunérations, primes, cotisations aux organismes, médecine du travail,...)

Au compte 6411 (personnel titulaire) : + 32 000,00 € (remplacement à temps plein suite à départ en retraite d'un agent à temps partiel en avril 2026 + encadrants Restauration Scolaire)

Au compte 6450 (charges sécurité sociale) : + 15 000,00 € (augmentation liée à embauche)

Au compte 6470 (autres charges sociales) : - 4 520,00 € (arrêt des paiements des indemnités chômage dans l'année)

- **014 Atténuation de produits** : Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs

- **65 Autres charges de gestion courante** : Indemnités des élus et frais assimilés, service incendie, subventions aux associations

Au compte 65311 (indemnités de fonction) : La Commune comptant dorénavant plus de 1 500 habitants, l'enveloppe des indemnités des élus est plus importante)

Au compte 65313 (cotisations de retraite) : + 3 000,00 €

Au Compte 6553 : + 73 000,00 € correspondant à la facture SDIS 2025 non acquittée

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
57 915,54 €	59 107,31 €	60 226,98 €	64 651,24 €	69 902,00 €	71 883,00 €	72 996,00 €
	+ 2,06 %	+ 1,89 %	+ 7,35 %	+ 8,12 %	+ 2,83 %	+ 1,55 %

Depuis 2020 : + 26 %

- **Compte 657363** : Subvention fonctionnement CCAS (plus 2 700,00 € soit 5 700,00 €)

- **66 Charges financières** : Intérêts d'emprunts

- **67 Charges exceptionnelles** : Annulation de titres de recette émis par la commune sur les années précédentes.

1.2. Recettes de fonctionnement (Pages 40 à 41)

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, périscolaire,...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat ainsi qu'au résultat d'exploitation reporté de 764 966,86 €.

Chapitre	BP 2025	BP 2026	Variation en €	Rappel Produits perçus 2025
70 – Produits des services	60 200,00 €	61 200,00 €	+ 1 000,00 €	70 450,37 €
73 – 731 Impôts et taxes Fiscalité locale	967 870,00 €	1 014 870,00 €	+ 47 000,00 €	1 065 689,25 €
74 – Dotations et participations	92 576,82 €	83 500,00 €	- 9 076,82 €	126 540,82 €
75 – Autres produits de gestion courante	45 500,00 €	34 000,00 €	- 11 500,00 €	57 608,80 €
Sous-total	1 166 146,82 €	1 193 570,00 €	+ 27 423,18 €	1 320 289,24 €
Résultat reporté	685 709,68 €	764 966,86 €	+ 79 257,18 €	
77 – Produits spécifiques	3 135,00 €	0 €	- 3 135,00 €	
TOTAL	1 854 991,50 €	1 958 536,86 €	+ 103 545,36 €	

- **70 Produits des services, du domaine et ventes diverses** : Redevances services périscolaires, revente électricité panneaux photovoltaïques

A noter : changement d'imputation comptable pour les frais de restauration scolaire (compte 7066)

- **73 Impôts et taxes – Fiscalité locale** : Attribution de compensation de la CCHF, Fonds de péréquation et Dotation de Solidarité Communautaire et Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, droits de mutation, Impôts directs locaux, taxe sur les pylônes électriques, taxe sur la consommation finale d'électricité

A noter : + 45 000,00 € au compte 73111 (perçu 2025 : 565 212,00 €)

- **74 Autres attributions et participations** : Remboursement Supplément familial de traitement plus remboursement part CAF CLSH 2024

A noter : budgétisé 2025 mais non perçus - pas de certitude d'encaissements de ces recettes sur 2026

- **75 Autres produits de gestion courante** : Revenus des immeubles + charges mensuelles maisons communales et MSP.

A noter : revenus des immeubles en baisse suite à locaux vacants

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue le montant du virement à la section d'investissement, soit 586 900,00 € appelé également autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt.

2. Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à **912 985,94 €**.

2.1 Recettes d'investissement (Pages 31 à 32)

Chapitre	BP 2025	BP 2026	Variation en €
13 – Subventions d'Investissement	25 950,00 €	80 000,00 €	+ 54 050,00 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	66 889,31 €	208 622,94 €	+ 141 733,63 €
10 – Dotations	90 212,36 €	18 000,00 €	- 72 212,36 €
Sous-total	183 051,67	306 622,94 €	+ 123 571,27 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	592 437,91 €	586 900,00 €	- 2 672,91 €
040 – Opérations d'ordre	3 135,00 €	0 €	0 €
041 – Opérations patrimoniales	2 400,00 €	0 €	- 2 400,00 €
Restes à réaliser	111 983,00 €	19 463,00 €	- 92 520,00 €
TOTAL	893 007,58 €	912 985,94 €	+ 25 978,36 €

- **Chapitre 13 Subvention d'investissement** : Fonds de concours CCHF destiné à l'aménagement du parking face à la MSP
- **Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserve** : FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) liées aux opérations d'investissement effectués en année N-2, taxe d'aménagement.
- **Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement** : Le chapitre 021 de la section d'investissement (recette) se retrouve en miroir au chapitre 023 de la section de fonctionnement (dépense). Cette somme permet d'autofinancer les investissements.
- **Restes à réaliser** :
 - Subvention Département remplacement sol Ecole Primaire : 6 488,00 €.
 - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux remplacement sol Ecole Primaire : 12 975,00 €

2.2 Dépenses d'investissement (Pages 25 à 26)

Les dépenses d'investissement concernent notamment les acquisitions de biens mobiliers, de biens immobiliers, ou les travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Chapitre	BP 2025 + reports	BP 2026 + reports	Variation en €
Dépenses d'équipement	684 015,46 €	539 848,69 €	- 138 166,77 €
Emprunts et dettes assimilées	193 200,00 €	166 200,00 €	- 27 000,00 €
Sous-total	877 215,46	706 048,69 €	- 165 166,77 €
Opérations patrimoniales	2 400,00 €	0 €	- 2 400,00 €
D 001 - Solde d'exécution négatif reporté	13 392,12 €	206 937,25 €	+ 193 545,13 €
TOTAL	893 007,58 €	912 985,94 €	+ 25 978,36 €

- Dépenses d'équipement :

- **Chapitre 20 Immobilisations incorporelles** : Droits d'accès logiciels Mairie et Médiathèque
- **Chapitre 21 Immobilisations corporelles** : Acquisition de terrain (face MSP), réfection Salle de Danse, Remplacement des portes « sorties de secours » Salle des Sports, toiture Cantine Scolaire, création point d'eau MSP, portail électrique plateforme à déchets verts, vidéophone Ecoles, Abris Collégiens / Lycéens, illuminations place, caméra skatepark, caméra rue des Acacias, broyeur, épareuse, remplacement ampli Eglise.
- **Chapitre 23 Immobilisations en cours** : aménagement terrain plateforme à végétaux, aménagement parking face MSP, rénovation Salle des Sports.
- **Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées** : montant du remboursement annuel du capital des emprunts (les intérêts sont portés sur la section de fonctionnement).
- **R 001 Solde d'exécution négatif reporté** : A la clôture de l'exercice 2025, la section d'investissement présente un solde négatif de 206 937,25 €.

- **Restes à réaliser 2025** : Logiciel Médiathèque et remplacement du sol de l'Ecole Primaire (2^{ème} partie)

IV. Capacité d'autofinancement

- **La capacité d'autofinancement brute** : La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

La CAF brute s'élève à 287 880,12 €.

- **La capacité d'autofinancement nette** : La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

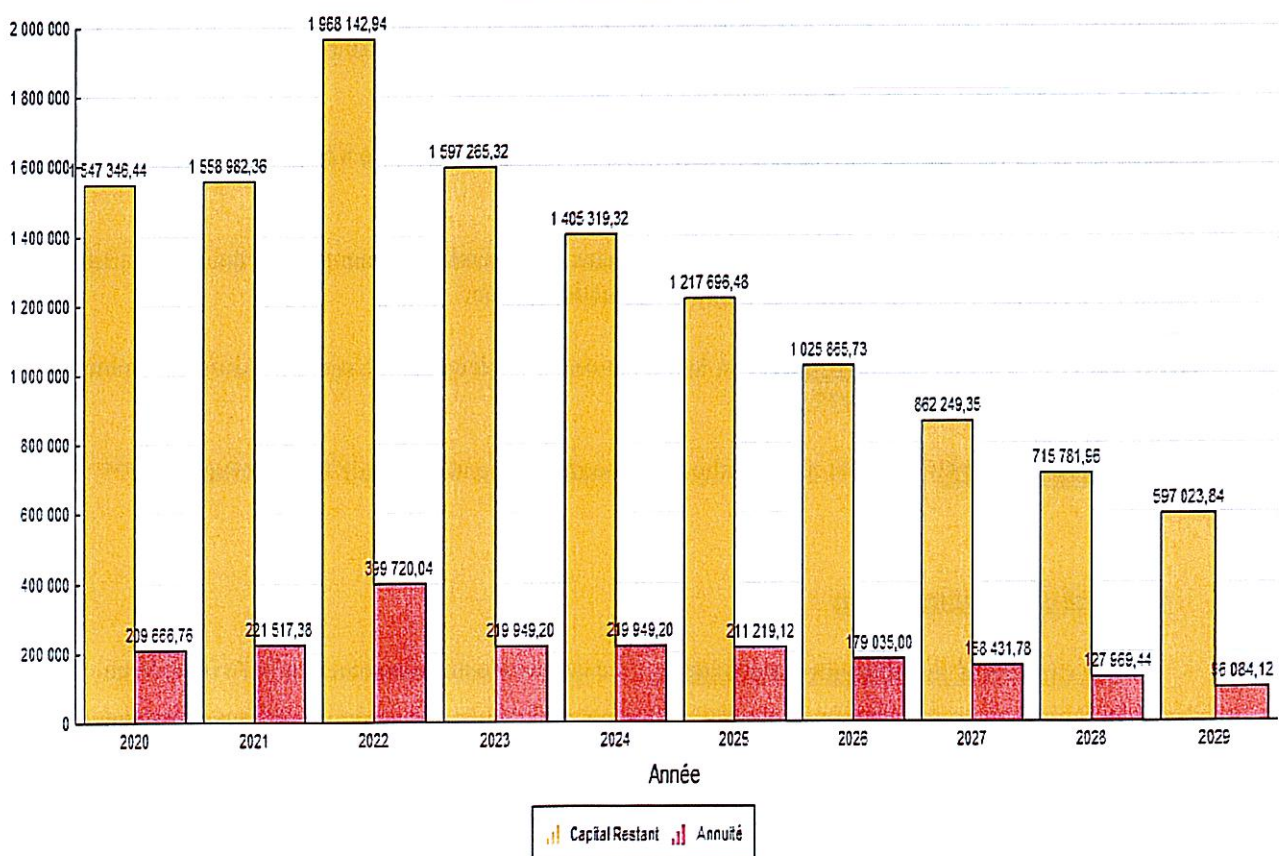
La CAF nette est égale à la CAF brute amputée du remboursement en capital de la dette, soit pour la Commune : **124 263,74 €**.

V. Endettement de la Commune

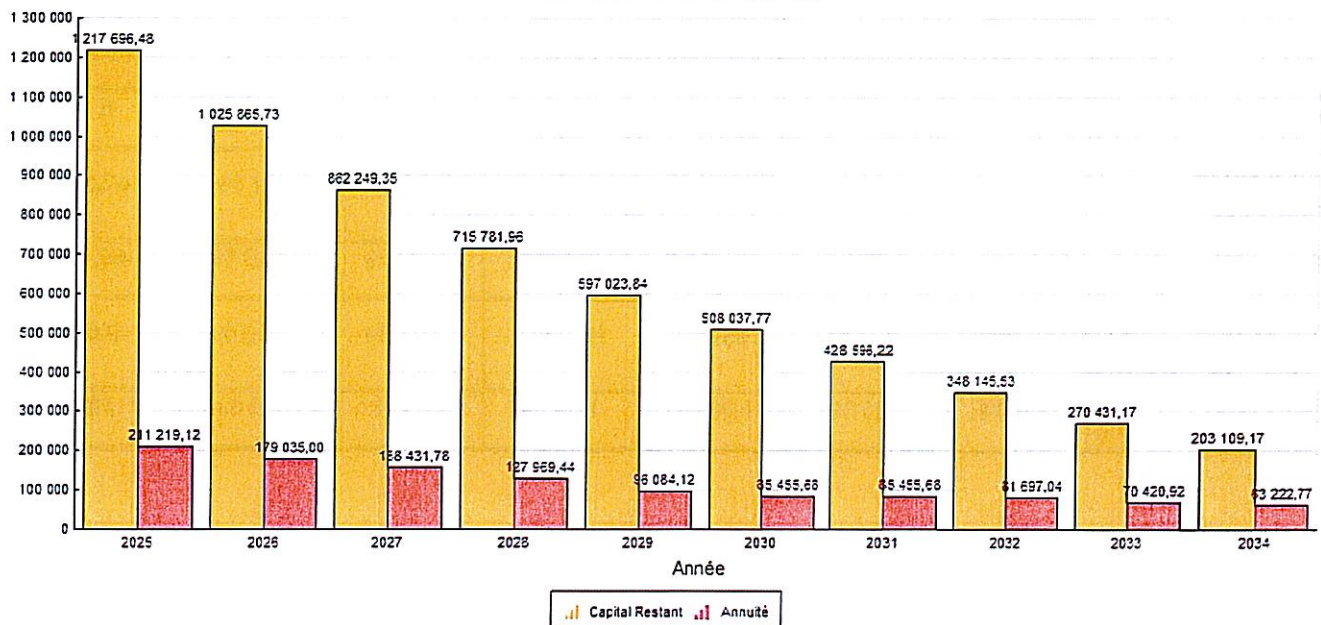
En 2026, la Commune n'aura toujours pas recours à l'emprunt.

Le montant de la dette s'élève au 1^{er} janvier 2026 à **1 025 865,73 €**.

Situation pluriannuelle des Emprunts



Situation pluriannuelle des Emprunts



VI. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement de la Commune (encours de la dette / CAF brute) est à fin 2025 de **3,56 années**.

< 5 ans	5-10 ans	10-12 ans	> 12 ans
Situation très favorable	Situation favorable	Vigilance	Situation critique

Source : OGFL (Observatoire des Finances et de la Gestion Publique Locales)

Rappel :

- fin 2020 : **4,78 années**
- fin 2021 : **5,11 années**
- fin 2022 : **5,07 années**
- fin 2023 : **4,75 années**
- fin 2024 : **5,82 années**

VII. Niveau des taux d'imposition

Taux	2025	2026
TFB	38,42%	38,42%
TFNB	49,95%	49,95%

Pour l'année 2026, il est toujours prévu de maintenir ces taux. Il est à noter que depuis 10 ans la fiscalité communale est stable.

Taux Taxes Foncières Propriétés bâties 2020 à 2025

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Différence 2020/2025
Commune	38.42 %	38.42 %	38.42 %	38.42 %	38.42 %	38.42 %	0 %
Syndicats de communes	1.17 %	1.64 %	1.06 %	1.16 %	1.09 %	0.61 %	- 47.86 %
Intercommunalité	0.563 %	0.582 %	0.666 %	0.755 %	0.844 %	0.933 %	+ 65.72 %
Taxe ordures ménagères	16.49 %	16.64 %	16.00 %	16.00 %	16.50 %	16.50 %	+ 0.06 %
Taxe GEMAPI	0.693 %	1.01 %	1.08 %	1.62 %	1.83 %	1.79 %	+ 158 %

VIII. Principaux ratios

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1525

Potentiel fiscal et financier	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier
1 599 706	1 615 331
	941,08

Informations financières – ratios	Valeurs 2021	Valeurs 2022	Valeurs 2023	Valeurs 2024	Valeurs 2025	Valeurs 2026
1 Dépenses réelles de fonctionnement/population	793.42	879.96	806.54	844.17	826.18	899.43
2 Produit des impositions directes/population	320.08	326.64	329.18	327.33	327.87	357.38
3 Recettes réelles de fonctionnement/population	747.05	782.05	769.51	765.52	766.74	782.67
4 Dépenses d'équipement brut/population	296.97	655.37	634.30	385.78	448.53	340.13
5 Encours de dette/population	958.15	946.81	1 088.80	938.76	798.49	672.70
6 DGF/population	11.85	8.37	6.82	6.68	6.56	6.56
7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	46.00 %	44.51 %	41.73 %	40.75 %	41.99 %	42.39
8 Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	104.61 %	127.07 %	121.93 %	127.57 %	124.27 %	128.84
9 Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	40.00 %	87.27 %	35.84 %	26.21 %	44.35 %	43.46
10 Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	128.26 %	121.07 %	141.49 %	122.63 %	104.14 %	85.95

IX. Effectifs de la collectivité et charges de personnels

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES		TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (a)		2	0	2	2	0	2
Rédacteur Territorial	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{re} classe	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (b)		8	0	8	8	0	8
Adjoint technique territorial	C	8	0	8	8	0	8
FILIERE CULTURELLE (c)		0	1	1	1	0	1
Adjoint territorial du patrimoine	C	0	1	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (a+b+c+d)		10	1	11	11	0	11

Les charges de personnel provisionnelles s'élèvent pour 2026 à 565 500.00 €.